



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Orléans, le 22 octobre 2015

# I N F O R M A T I O N

## **Plan de Soutien à l'Élevage 2015: Information complémentaire sur les mesures fiscales**

\*\*\*

Suite à des précisions apportées dans le cadre du Plan de Soutien à l'Élevage, les éleveurs en situation difficile identifiés par la Cellule départementale d'urgence de la DDT ainsi que ceux ayant formulé une demande gracieuse auprès des services fiscaux (Service des impôts des particuliers ou Trésorerie chargée du recouvrement pour l'impôt sur le revenu et les impôts directs locaux) bénéficient automatiquement d'un report de délai sans pénalité au 15 décembre 2015 pour le paiement des impôts suivants :

- Taxe foncière 2015 sur les propriétés non bâties (TFPNB) et bâties (TFPB) mises à la charge des propriétaires exploitants ;
- Solde d'impôt sur le revenu 2014 ;
- Taxe d'habitation-contribution à l'audiovisuel public 2015.

**Pour toute question vous pouvez contacter Sabine Waligora-Larue au 02.38.52.48.05.**